

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2000 portant création du Diplôme Interuniversitaire MÉDECINE TROPICALE – SANTÉ INTERNATIONALE, modifié par les arrêtés en date du 16 juillet 2003, 24 juin 2005 et 03 juillet 2018.
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire MÉDECINE TROPICALE – SANTÉ INTERNATIONALE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Karine LACOMBE (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur	Olivier BOUCHAUD (PU-PH)
Professeur	Stéphane JAUREGUIBERRY (PU-PH)
Docteur	Marie JASPARD (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 30 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU